Plainte pénale contre Tedros, Gates et Von der Leyen

écrit par Gigobleu | 21 décembre 2023

Plainte pénale contre Tedros, Gates et Von der Leyen concernant l'accord sur le vaccin contre le Covid-19

Avec une plainte pénale de 24 pages adressée à la Cour pénale internationale, United for Freedom part en guerre contre les grands noms de la campagne de vaccination Covid. L'organisation de défense des droits de l'homme considère le comportement des accusés comme un "crime de génocide mondial et un crime contre l'humanité" qui doit être stoppé

Une plainte pénale a été déposée le 28 novembre 2023 devant la Cour pénale internationale de La Haye contre les principaux responsables de l'achat de vaccins à ARNm Covid pour l'Union européenne. Concrètement, il s'agit du premier contrat de pré-achat entre la Commission européenne présidée par Ursula von der Leyen et Pfizer/BioNTech en novembre 2020.

L'auteur de la plainte est l'organisation internationale de défense des droits de l'homme United for Freedom. Le président d'honneur de la section allemande est l'ancien chef du LKA de Thuringe, Uwe Kranz. Uwe Kranz et Marianne Grimmenstein-Balas agissent en tant que lanceurs d'alerte au nom de l'organisation. Marianne Grimmenstein-Balas s'est faite connaître en déposant une plainte constitutionnelle contre l'accord de libre-échange CETA devant la Cour constitutionnelle fédérale.

Les plaignants considèrent l'autorisation, le développement, la livraison et la vaccination du vaccin Covid de Pfizer/BioNTech comme un « crime de génocide mondial et un crime contre l'humanité ». Ils demandent donc une décision rapide du tribunal afin que « l'administration et également la diffusion ultérieure de ce vaccin » puissent être immédiatement stoppées.

Ils justifient le recours au tribunal pénal international par le fait que les crimes présumés ont été commis à grande échelle et que les procédures pénales nationales pertinentes font défaut.

« La vie de 451 millions de citoyens européens mise en danger »

Le contrat de pré-achat entre Pfizer/BioNTech et l'UE a été signé alors que l'on savait que les vaccins n'avaient pas été suffisamment testés, selon les accusations de la plainte. Bien que la Commission européenne et les gouvernements des pays membres de l'UE aient refusé de divulguer le contrat, le document a récemment été rendu public.

Pour les lanceurs d'alerte, il en ressort que la Commission et les gouvernements nationaux de l'UE ont « mis en danger la vie de 451millions de citoyens européens ». C'est pourquoi ils accusent les responsables de « nombreuses violations du code de Nuremberg, de crimes contre l'humanité, de crimes de génocide et de crimes de guerre », peut-on lire dans la plainte pénale.

Uwe Kranz et Marianne Grimmenstein-Balas se réfèrent au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, articles 15.1 et 53, selon lesquels le Procureur en chef peut ouvrir une enquête sur la base d'informations relatives à des crimes présumés relevant de la compétence de la Cour.

Plainte pénale contre le chef de l'OMS, le CEO de Pfizer, Bill Gates, Ursula von der Leyen, etc.

Les personnes énumérées ci-dessous sont accusées par les plaignants d'avoir participé « de manière déterminante » aux délits présumés susmentionnés.

Les huit personnes accusées auraient, par leurs actions, « permis et soutenu » l'inoculation à un million de citoyens

européens d'un vaccin dont l'efficacité et la sécurité étaient inconnues.

– Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)
– Albert Bourla, PDG de Pfizer
– Klaus Cichutek, président de l'Institut Paul Ehrlich (PEI)
– Emer Cooke, directrice de l'Agence européenne des médicaments (EMA)
– Nanette Cocero, ancienne présidente des vaccins chez Pfizer
– Bill Gates, co-président de la Bill & Melinda Gates Foundation
– Stella Kyriakides, Commissaire européenne à la santé
– Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne

« Les entreprises pharmaceutiques ne sont responsables de rien »

Les lanceurs d'alerte déplorent que dans le contrat avec BioNTech/Pfizer, la Commission européenne déclare, en le signant, que l'utilisation du vaccin ARNm se fera « sous l'entière responsabilité des États membres de l'UE participants ».

« Les entreprises pharmaceutiques et l'UE ne sont donc responsables de rien », affirment Kranz et Grimmenstein-Balas. Selon eux, l'UE accepte ainsi que la production du vaccin ARNm soit soumise à « des risques et des incertitudes considérables » tout en approuvant les « défauts de la production du vaccin ».

À la page 25 du contrat de vente, la Commission européenne et BioNTech/Pfizer précisent que les décès, les dommages physiques, les dommages mentaux ou émotionnels, les maladies, les handicaps, les pertes ou dommages de biens, les dommages économiques ou les pertes d'exploitation ne

sont pas soumis à la responsabilité du fabricant du vaccin en tant que dommages vaccinaux.

Dans le contrat, les États membres de l'UE ont confirmé que BioNTech/Pfizer leur avait expliqué que les effets à long terme et l'efficacité du vaccin n'étaient pas connus et que des effets secondaires non connus pouvaient survenir.

Ils reprochent également aux gouvernements impliqués de savoir que le vaccin n'empêcherait pas la propagation du virus, mais de ne pas en avoir informé les citoyens. Au lieu de cela, les droits de l'homme auraient encore été bafoués par l'introduction d'une vaccination obligatoire.

Reproches à l'encontre des accusés

Que reprochent concrètement les lanceurs d'alerte aux accusés ?

En déclarant une pandémie le 11 mars 2020, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, aurait permis aux groupes pharmaceutiques Pfizer et BioNTech ainsi qu'à ses actionnaires, dont Bill Gates, de réaliser un profit certain aux dépens des citoyens de l'UE, selon les accusations.

De plus, par ses recommandations pendant la pandémie, il aurait créé les conditions nécessaires à l'autorisation rapide des vaccins à ARNm de Pfizer/BioNTech, entre autres. « Il porte ainsi la responsabilité principale de l'utilisation rapide de vaccins expérimentaux aux risques inconnus », estiment les auteurs de la plainte.

158.000 rapports individuels sur des conséquences fatales

Le PDG de Pfizer, Albert Bourla, a joué un rôle clé dans les négociations de l'accord de pré-achat entre l'UE et Pfizer/BioNTech. Dès les douze premières semaines d'introduction du vaccin Covid 19, du 1erdécembre 2020 au

28février 2021, Pfizer/BioNTech a reçu plus de 158.000 rapports individuels sur des conséquences fatales, selon Kranz et Grimmenstein-Balas. « À ce moment-là, Albert Bourla aurait déjà dû arrêter la production et la commercialisation ultérieure du vaccin ».

Au président de l'Institut Paul-Ehrlich, Klaus Cichutek, ils reprochent que l'institut n'a pas rempli ses obligations de vérifier suffisamment la qualité des lots de vaccins Covid-19. Le PEI n'a pas testé lui-même, mais s'est appuyé sur l'EMA, expliquent les lanceurs d'alerte.

L'EMA a certifié la sécurité et l'efficacité des vaccins

Cependant, l'EMA, sous la direction d'Emer Cooke, n'a pas examiné les lots du vaccin Pfizer/BioNTech utilisés dans l'UE, selon les accusations. Lors de l'octroi de l'autorisation conditionnelle, Emer Cooke avait alors fait l'éloge de l'évaluation approfondie du vaccin par l'EMA, assurant qu'il était sûr et efficace et qu'il répondait aux normes de qualité requises. L'EMA joue un rôle central dans l'UE pour l'autorisation des vaccins.

2 milliards de doses de vaccins

Nanette Cocero était la présidente mondiale de Pfizer pour les vaccins jusqu'en décembre 2022. Elle a signé l'accord de pré-achat avec l'UE au nom de Pfizer/BioNTech le 20 novembre 2020. Comme elle était responsable du développement, de la commercialisation mondiale et de la livraison de plus de 2milliards de doses du vaccin, « les graves problèmes […] devaient lui être connus dès le début », écrivent Kranz et Grimmenstein-Balas.

La fondation Gates a investi dans BioNTech

Avec une fortune de 109 milliards de dollars, Bill Gates est considéré comme l'une des personnes les plus riches du monde. Outre la recherche sur les vaccins, sa fondation Bill

& Melinda Gates fait également des dons à des entreprises de médias aux États-Unis et en Europe, comme le « Spiegel » ou « Le Monde ». De 2000 à 2021, sa fondation a versé au total près de 2,8milliards de dollars US à l'OMS.

Pour développer de nouveaux vaccins, la fondation a investi 55 millions de dollars US dans BioNTech en septembre 2019. Pfizer et BioNTech ont ensuite décidé, en avril 2020, de développer conjointement un vaccin contre le Covid-19. Ce vaccin est basé sur la technologie ARNm de BioNTech.

Le « développement hâtif » a permis de mettre sur le marché un vaccin dont la sécurité, l'efficacité, les effets à long terme et les effets secondaires n'étaient pas connus. « Bill Gates n'a pas seulement soutenu cette démarche avec sa fortune, il l'a également encouragée », selon l'acte d'accusation.

Grâce à sa fortune, il aurait créé la possibilité « d'orchestrer » l'OMS et les groupes pharmaceutiques selon ses idées, selon Kranz et Grimmenstein-Balas.

Contrats secrets avec Pfizer/BioNTech

Stella Kyriakides est la commissaire européenne à la santé qui a signé en novembre 2020, au nom de l'UE, le contrat de pré-achat avec Pfizer/BioNTech. Elle était pourtant au courant que les vaccins n'avaient pas été suffisamment testés et contrôlés et qu'ils avaient été autorisés beaucoup trop rapidement, selon les critiques des lanceurs d'alerte.

Dans le contrat de pré-achat conclu avec Pfizer/BioNTech, l'UE a accepté de ne pas recevoir une qualité uniforme et a accepté que l'efficacité et les effets secondaires soient inconnus. La qualité des vaccins pour les citoyens de l'UE aurait donc été totalement ignorée et les vérifications nécessaires auraient été laissées de côté par « négligence grave », selon les lanceurs d'alerte.

Ursula von der Leyen a négocié les contrats secrets avec le groupe pharmaceutique Pfizer pour la livraison des vaccins Covid. Le principal négociateur lors de ces discussions était Albert Bourla. Ursula von der Leyen a également scellé l'accord de plusieurs milliards de dollars sur les vaccins par SMS – assurant ainsi un quasi-monopole au groupe pharmaceutique.

Interrogée par *Epoch Times*, la Cour pénale internationale n'avait pas confirmé la réception de la plainte pénale avant la mise sous presse.

https://www.epochtimes.fr/plainte-penale-contre-tedros-gates-et-von-der-leyen-concernant-laccord-sur-le-vaccin-contre-le-covid-19-2494033.html?utm_medium=email&utm_campaign=daily&utm_source=dailymail